Image not found or type unknown

Renseignement bail précaire commercial

Par **Perez Angelique**, le **14/06/2017** à **16:12**

Bonjour,
j'aimerais ouvrir une boutique en octobre et pour cela faire un bail précaire. Est-il possible de faire un bail d'un an renouvelable deux fois , pour faire les trois ans maxi, mais engagé que sur un an ?
Puis je me permet encore une question si vous le voulez bien.
J'aimerais ouvrir en octobre et signé un engagement maintenant le local n'est pas encore disponible, j'ai peur d'attendre octobre et que le propriétaire ne le loue à quelqu'un d'autre.
Je sais qu'il n'existe pas de compromis comme pour la vente, quel recours je peux avoir ? J'ai lu pour le bail précaire qu'il ne prenait effet qu'à la date du commencement.? Est-il possible de signé maintenant et de n'avoir les clefs et les loyés qu'à partir d'octobre ?
En vous remerciant, cordialement.
Angélique Perez

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés